



PRÉFET DE LA RÉUNION

Préfecture
Direction des ressources humaines et des moyens
Bureau des ressources humaines, de la formation et de
l'action sociale

Saint-Denis, le 25 JUIN 2019

Arrêté préfectoral n° 2329 SG/BRHFAS
portant nomination de
M. Darwin-Thomas DAMBREVILLE, en
qualité de président de la section régionale
interministérielle d'action sociale de La
Réunion

Le préfet de La Réunion
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État, notamment ses articles 5 et 6 ;
- VU l'arrêté ministériel du 29 juin 2006 fixant la composition et le fonctionnement du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;
- VU l'arrêté ministériel du 24 décembre 2014 modifié fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État;
- VU l'arrêté préfectoral n° 699 SG/BRHFAS du 17 avril 2019 portant désignation des membres et fonctionnement de la section régionale interministérielle d'action sociale de La Réunion ;
- VU les circulaires ministérielles des 15 janvier 2019, 19 février 2019 et 28 février 2019 relatives au renouvellement de la composition et du fonctionnement des sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS) suite à l'installation du nouveau comité consultatif interministériel d'action sociale (CIAS) ;
- VU l'élection du président de la section régionale interministérielle d'action sociale de La Réunion lors de la réunion d'installation de la SRIAS du 05 juin 2019 ;
- SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1 : M. Darwin-Thomas DAMBREVILLE est nommé président de la section régionale interministérielle d'action sociale de La Réunion pour une période de quatre ans, à compter du 8 juillet 2019.

ARTICLE 2 : M. Darwin-Thomas DAMBREVILLE, inspecteur des finances publiques à la Direction régionale des finances publiques bénéficie en qualité de président de la SRIAS de La Réunion, d'une décharge d'activité de 50 %.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général



Frédéric JORAM